

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 5 AVRIL 2017 A 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 8 février 2017 est validé à l'unanimité sous réserve de la modification relative à la qualité de M. Julien PLICHON dans les questions 9, 10, 11 et 12 : M. PLICHON est conseiller territorial et non technicien auprès de la CAF.

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS
EXERCEES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- Lancement d'un marché public de fournitures de matériels pour la mise en œuvre de la politique « zéro-phyto » sur le territoire du Pays Solesmois.
- Lancement d'un marché public de prestations intellectuelles portant sur les études préalables à la définition de l'aménagement de la zone économique de Saint-Python (59730) afin de mettre en œuvre l'extension de la zone d'activité de Saint-Python, dite du Bois d'En Haut.

Question 1 - DELIBERATION 2017.14

DEFINITION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération 2014.37 du 16 avril 2014, le Conseil communautaire a fixé les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents de la CCPS.

Au 1^{er} janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul, de 1015 à 1022, et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

Tenant compte de ces éléments, les services de la Préfecture du Nord, sollicite la CCPS afin de régulariser la situation pour l'année 2017.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir les taux à l'identique et donc de fixer l'indemnité de fonction, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- du président à 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- des sept vice-présidents à 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Question 2 - DELIBERATION 2017.15

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte de gestion de l'exercice 2016.

Il informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Solesmes et que le Compte de Gestion établi par ce dernier comprend l'ensemble des soldes inscrits au bilan de l'année 2016.

Le compte de gestion reprend également le montant de tous les titres de recettes émis et celui de toutes les dépenses ordonnancées, ainsi que l'ensemble des opérations d'ordres prescrites.

Il ajoute que toutes les opérations ont été justifiées et que les valeurs entre le compte administratif établi par M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et le compte de gestion présenté par le Trésorier sont identiques.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion établi par le receveur.

Question 3 - DELIBERATION 2017.16

BUDGET PRINCIPAL : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

M. Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2016 du budget principal.

Le résultat cumulé 2016 de la section d'investissement présente un excédent de 855.888,35 euros compte tenu de l'intégration de l'emprunt relatif au déploiement de la fibre optique. Le remboursement de l'emprunt racheté ne sera réalisé que sur l'exercice 2017.

Le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 1.701.013,52 € (comprenant un résultat brut de l'exercice 2016 de 383.908,73 €).

Section d'investissement	Dépenses (-)	Recettes (+)	Résultat
Résultat de l'année 2015			47.543,34 €
Mouvements année 2016	517.606,42 €	1.325.951,43 €	808.345,01 €
Résultat Cumulé exercice 2016			855.888,35 €
Excédent 2016			+ 855.888,35 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'année 2015			1.317.104,79 €
Part affectée à l'investissement			0
Mouvements année 2016	5.831.598,18 €	6.215.506,91 €	383.908,73 €
Résultat Cumulé de l'année N			1.701.013,52 €
Résultat cumulé avant affectation (excédent)			+ 1.701.013,52 €

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget principal.

Question 4 - DELIBERATION 2017.17

BUDGET PRINCIPAL : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président présente l'affectation des résultats.

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 1.701.013,52 €.

Il n'y a pas lieu de couvrir un déficit d'investissement puisque le résultat définitif cumulé de la section est excédentaire de 855.888,35 €.

Il est néanmoins proposé d'affecter 1.501.013,52 € à la section d'investissement afin de financer les programmes de travaux à venir.

Section d'investissement	Dépenses (-)	Recettes (+)	Résultat
Résultat de l'année 2015			47.543,34 €
Mouvements année 2016	517.606,42 €	1.325.951,43 €	808.345,01 €
Résultat Cumulé exercice 2016			855.888,35 €
Excédent 2016			+ 855.888,35 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'année 2015			1.317.104,79 €
Part affectée à l'investissement			0
Mouvements année 2016	5.831.598,18 €	6.215.506,91 €	383.908,73 €

Résultat Cumulé de l'année N			1.701.013,52 €
Résultat cumulé avant affectation (excédent)			+ 1.701.013,52 €

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

- *Excédent d'investissement reporté : 855.888,35€ (Recettes d'investissement N+1 : R001)*
- *Virement à la section d'investissement : 1.501.013,52 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)*
- *Part d'excédent affectée en réserves : 0€*
- *Excédent de fonctionnement reporté : 200.000,00 € (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)*

Question 5 - DELIBERATION 2017.18

BUDGET PRINCIPAL : DEFINITION DES TAXES DIRECTES ET COTISATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président fait procéder au vote des taxes directes locales et cotisations locales.

Intervention :

Il est fait part de l'augmentation des recettes fiscales et de la possibilité de diminuer le taux de la cotisation foncière des entreprises.

Il est rappelé que cette légère augmentation est annulée par la baisse conséquente des dotations de l'état, notamment la dotation d'intercommunalité.

Remarque :

Le produit de la taxe d'habitation est en baisse car le gouvernement a exonéré les personnes ayant perdu le bénéfice de la 1/2 part sur leurs impôts sur le revenu.

En accord avec le rapport d'orientation budgétaire dont a pris acte le Conseil communautaire par la délibération 2017.01 du 8 février 2017 et considérant le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu à cette même date,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir au titre de l'année 2017 les taux d'imposition des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti), pour mémoire augmentés une seule fois de 1.4% en 2014, et la cotisation foncière des entreprises, de la façon suivante :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2017
Taxe d'habitation	13,15%
Taxe foncière (bâti)	1,39%
Taxe foncière (non bâti)	7,11%
Cotisation foncière des entreprises	29,21%

Question 6 - DELIBERATION 2017.19

BUDGET PRINCIPAL : DEFINITION DE LA TEOMI POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président soumet au vote la définition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) incitative.

Il précise que, depuis 2014, ce taux est harmonisé à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPS. Il était de 15,88% en 2014. Pour rappel, toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi TEOM.

Le taux de TEOM permet d'estimer la recette attendue à 954.694,00 €.

En outre, la CCPS a institué une part incitative à la TEOM pour tenir compte de la quantité de déchets produits depuis le 1^{er} janvier 2015. Le montant de la part variable est liée à la consommation du service par l'utilisateur calculée grâce au nombre de levées réalisées sur l'année. La part variable est estimée à 341.918,00 € pour l'année 2017.

Le prix du litre collecté est maintenu au montant fixé en 2016, soit 0,0135€/litre.

Ainsi, le montant de TEOMI prévu au budget prévisionnel de 2017 s'élève à 1.296.611,88 €.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir :

- *le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 11,04% pour l'année 2017,*
- *la part incitative (I) appliquée depuis 2014, à savoir un coût de 0,0135 € le litre d'ordures ménagères pour l'exercice 2017,*
- *le nombre de levées effectuées en comptabilisant d'office les 17 levées pour chaque foyer prévues à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI).*

Question 7 - DELIBERATION 2017.20**BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'approbation de subventions de fonctionnement.

Dans ce cadre, il précise les subventions de fonctionnement versées aux associations et aux personnes de droit privé pour l'exercice 2017 :

Fonction	Détail	Montant BP 2017
041	Coopération internationale (subvention CICDI MALI)	5.000 €
90	Cambrésis Initiative : aides aux artisans et commerçants • Pour rappel, dossiers 2016 : 18 000 €	16.000 €
	Entreprises du territoire de la CCPS : Aides à l'emploi (créations d'emplois liées aux aides à l'investissement selon délibération cadre 2011.096-1 du 14/12/2011) • Renault minute – Solesmes (2 emplois) : 2 000€	2.000 €
	Sous total subventions aux associations - 6574	23.000 €

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des subventions à verser aux associations et aux personnes de droit privé selon la répartition du tableau ci-dessus pour un total de vingt trois mille (23.000) euros au titre de l'exercice 2017.

Question 8 - DELIBERATION 2017.21**BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. Henri SOUMILLON, Vice-Président en charge de la gestion du Personnel explique à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant et rappelle qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard du rapport d'orientation budgétaire, il propose d'actualiser le tableau des emplois de la CCPS en tenant compte de l'évolution des besoins pour l'année 2017.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communautaire comme proposé par M. SOUMILLON et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017.

Question 9 - DELIBERATION 2017.22**BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Président propose, tenant compte du débat d'orientation budgétaire du 8 février 2017, d'adopter le budget primitif de la CCPS comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année	6.460.754,51 €	6.260.754,51 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		200.000,00 €
Total	6.460.754,51 €	6.460.754,51 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement voté en 2016 y compris le compte 1068	1.397.351,40 €	2.005.035,92 €
Solde d'exécution reporté (001)		855.888,35 €
Total	1.397.351,40 €	2.860.924,27 €

Total Budget	7.858.105,91 €	9.321.678,78 €
--------------	-----------------------	-----------------------

Interventions et remarques :

- Interrogation liée au calcul des bases.

↳ Par prudence, estimation des baisses de 15%

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par chapitre le budget primitif 2017 de la Communauté de communes, dont la présentation générale est reprise ci-dessus.

Question 10 - DELIBERATION 2017.23**BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte de gestion de l'exercice 2016.

Il informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Solesmes et que le Compte de Gestion établi par ce dernier comprend l'ensemble des soldes inscrits au bilan de l'année 2016.

Le compte de gestion reprend également le montant de tous les titres de recettes émis et celui de toutes les dépenses ordonnancées, ainsi que l'ensemble des opérations d'ordres prescrites.

Il ajoute que toutes les opérations ont été justifiées et que les valeurs entre le compte administratif établi par M. le Président de la CCPS et le compte de gestion présenté par le Trésorier sont identiques.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion établi par le receveur.

Question 11 - DELIBERATION 2017.24**BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1^{er} Vice-Président, présente à l'Assemblée le compte administratif 2016 du budget annexe, bâtiment relais.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année 2016	6.805,02 €	101.182,66 €
Total	6.805,02€	101.182,66 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement réalisé en 2016	3.240,40 €	
Restes à Réaliser	125.617,32 €	
Total	128.857,72 €	

Total Budget	135.662,74 €	101.182,66 €
---------------------	---------------------	---------------------

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe, bâtiment relais, de la Communauté de communes du Pays Solesmois

Question 12 - DELIBERATION 2017.25**BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

Monsieur le Président présente l'affectation des résultats.

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 197.425,67 €.

Section d'investissement	Dépenses (-)	Recettes (+)	Résultat
Résultat de l'année 2015			0€
Mouvements année 2016	3.240,40 €		-3.240,40 €
RAR	125.617,32 €		-125.617,32 €
Résultat Cumulé exercice 2016			-128.857,72 €
déficit 2016			-128.857,72 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'année 2015			+103.048,03 €
Part affectée à l'investissement			0 €
Mouvements année 2016	6.805,02 €	101.182,66 €	94.377,64 €
Résultat Cumulé de l'année 2016 avant affectation			197.425,67 €

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Virement à la section d'investissement : 128.857,72 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)
- Excédent de fonctionnement reporté : 68.567,95 € (Recettes de fonctionnement N+1 : 002).

Question 13 - DELIBERATION 2017.26

BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BATIMENT RELAIS POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président propose conformément au débat d'orientation budgétaire du 8 février 2017, d'adopter le budget primitif annexe bâtiment relais de la Communauté de Communes du Pays Solesmois comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année 2017	80.654,95 €	12.087,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		68.567,95 €
Total	80.654,95 €	80.654,95 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement voté en 2017 y compris le compte 1068	98.414,55 €	227.272,27 €
RAR	125.617,55 €	
Solde d'exécution reporté	3.240,40 €	
Total	227.272,27 €	227.272,27 €

Total Budget	307.927,22 €	307.927,22 €
---------------------	---------------------	---------------------

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par chapitre, le budget annexe primitif 2017 - bâtiment relais.

Question 14 - DELIBERATION 2017.27

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA CCPS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU CAMBRESIS

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants au sein de la Mission Locale du Cambrésis.

Il explique que la CCPS adhère à la Mission locale du Cambrésis, et à ce titre est représentée au sein du collège des élus siégeant au Conseil d'administration de la mission locale du Cambrésis. Cette année, le Conseil d'Administration, constitué de membres issus de cinq collèges dont le collège des élus, doit être renouvelé. La CCPS doit donc désigner deux représentants.

Pour mémoire, les deux représentants actuels sont Teddy DRILA et Paul SAGNIEZ.

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité M. Teddy DRILA et M. Paul SAGNIEZ pour siéger au Conseil d'administration de la Mission locale du Cambrésis.

Question 15 - DELIBERATION 2017.28

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES CHARGES DE REPRESENTER LA CCPS AU SEIN DU COMITE DU SIDEN-SIAN AU TITRE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le président informe l'Assemblée de la nécessité de désigner des représentants au sein du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement collectif ».

Il précise que jusqu'au 31 décembre 2016, les communes membres adhéraient au SIDEN-SIAN pour l'exercice de la compétence « Assainissement ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes membres de la CCPS lui ont transférée la compétence optionnelle « Assainissement ».

La CCPS se substituant à ses communes membres doit désigner deux délégués chargés de la représenter au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement collectif ».

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité M. Georges FLAMENGT et M. Philippe PAYEN pour représenter la Communauté de communes du Pays Solesmois au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la Compétence « Assainissement collectif ».

Question 16 - DELIBERATION 2017.29

DESIGNATION D'UN DELEGUE CHARGE DE REPRESENTER LA CCPS AU SEIN DU COMITE DU SIDEN-SIAN AU TITRE DE LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE »

Tout comme pour la question 15, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de désigner des représentants au sein du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine ».

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité M. Philippe PAYEN pour représenter la CCPS au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la Compétence « Distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine ».

Question 17 - DELIBERATION 2017.30

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPS AUX DIVERSES INSTANCES DE LA SAEML « OPERATEUR REGIONAL DE REHABILITATION ÉNERGETIQUE DU LOGEMENT » (ORREL)

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de désigner des représentants aux instances de la SAEML ORREL.

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- ***Mme Christine VENDEVILLE pour représenter la Communauté de communes du Pays Solesmois au Comité technique et de gestion des risques ;***
- ***M. Julien PLICHON pour représenter la CCPS aux Assemblées générales ;***
- ***M. Didier ESCARTIN pour représenter la CCPS à l'Assemblée spéciale.***

Question 18 - DELIBERATION 2017.31

MODIFICATION STATUTAIRE EN VUE DU TRANSFERT DU SIEGE DE LA CCPS

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une modification statutaire en vue du déménagement du siège de la CCPS.

En effet, le siège communautaire actuellement situé au 9 bis rue Jules Guesde à Solesmes (59730), sera prochainement transféré à la zone d'activité économique du Pigeon Blanc, Voyette de Vertain à SOLESMES (59730).

Il précise que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la CCPS et que ceux-ci disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération aux maires, au-delà de ce délai et sans avis des conseils municipaux, leur avis sera réputé favorable.

Le Conseil communautaire décide par la répartition des voix suivante : 1 abstention et 30 voix « pour » :

- ***de modifier l'article 4 ;***
- ***d'approuver la modification statutaire transférant le siège de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;***
- ***de charger le Président de notifier la présente délibération aux maires des quinze communes aux fins d'adoption par les conseils municipaux de délibération concordantes ;***
- ***d'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.***

Question 19 - DELIBERATION 2017.32**APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCPS ET LES COMMUNES DE SAINT-PYTHON, SAULZOIR, SOLESMES ET VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un groupement de commande entre la CCPS et les communes de Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes et Vendegies-sur-Écaillon est envisagé.

Afin de mettre en œuvre les prescriptions des diagnostics de bâtiments publics communaux et communautaires proposés et financés par le Pays du Cambrésis, la CCPS et les communes de Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes et Vendegies-sur-Écaillon souhaitent lancer des marchés publics de travaux destinés à l'isolation thermique de bâtiments publics aux normes « Bâtiment Basse Consommation » sur le territoire du Pays Solesmois.

Les diagnostics susmentionnés ne permettent pas en l'état de rédiger des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) des différents marchés publics de travaux d'isolation, qui seront lancés par les communes susmentionnées et la CCPS.

Afin de réduire le coût de l'AMO, les différents pouvoirs adjudicateurs souhaitent lancer un groupement de commandes, par le biais d'une convention, visant à passer un marché public de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de cahiers des charges et le suivi de marchés publics de travaux destinés à l'isolation thermique de leurs bâtiments publics aux normes « Bâtiment Basse Consommation » sur le territoire du Pays Solesmois.

Conformément à la convention constitutive du groupement de commande, chacun des différents pouvoirs adjudicateurs doit désigner par délibération un membre titulaire et un membre suppléant afin d'assister et d'évaluer les offres reçues suite à la procédure de mise en concurrence.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes et d'autoriser le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;*
- *de désigner M. Denis SEMAILLE en tant que membre titulaire et M. Gilbert GERNET en tant que membre suppléant afin de représenter la CCPS lors de l'évaluation des candidatures et des offres reçues suite à la procédure de mise en concurrence.*

Question 20 - DELIBERATION 2017.33**ADHESION DE LA CCPS A NORD TOURISME**

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Promotion du Tourisme » la CCPS envisage d'adhérer à NORD TOURISME.

Il précise que l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ARDT) du Nord assure la promotion, le développement et la commercialisation de l'offre touristique départementale, et recherche constamment des synergies nouvelles avec les acteurs touristiques des différents territoires.

Associée au Conseil Départemental du Nord, l'ARDT met en œuvre la politique touristique départementale en partenariat avec les acteurs régionaux et territoriaux.

La cotisation annuelle qui s'élève à 100 € tient compte :

- de l'accompagnement et l'ingénierie ;
- la participation à deux journées thématiques sur la documentation touristique ;
- l'accès au service de diffusion de la documentation touristique auprès d'un réseau de plus de 240 professionnels du tourisme.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'adhésion de la CCPS à Nord Tourisme et autorise le président à signer tout document afférant à ce dossier.

Question 21 - DELIBERATION 2017.34**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NATIONAL DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

M. Didier ESCARTIN, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace, informe l'Assemblée de la candidature de la CCPS à l'appel à projet national dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI.

Il expose le cadre de cet appel à candidature :

Le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable lance un appel à candidature 2017 intitulé « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » visant à récompenser les territoires exemplaires en matière d'élaboration de PLUi. Cet appel à projet se concrétisera par un soutien à la fois technique et financier apporté aux lauréats, ainsi qu'une valorisation de leurs travaux. Deux catégories distinguent les démarches d'élaboration en cours des démarches abouties.

Il est proposé au Conseil communautaire de porter la candidature de la CCPS dans la catégorie « Démarches abouties », dans la sous-catégorie relative à l'offre de logements.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président :

- à constituer un dossier de candidature pour le 15 avril 2017 ;
- à solliciter toute aide s'y rapportant ;
- à signer tout document y afférent.

Question 22 - DELIBERATION 2017.35

APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A CAMBRESIS EMPLOI ET DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2017-2020 ENTRE CAMBRESIS EMPLOI ET LA CCPS

Monsieur le Président, évoque une possible participation financière à Cambrésis emploi ainsi que la signature d'une convention.

Il explique : pour aider à l'insertion sociale et professionnelle des administrés sur le territoire Pays Solesmois en recherche d'emploi ont été créés :

- le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Cambrésis en 2003,
- la Maison de l'emploi en Cambrésis fin 2005,
- la Plateforme territoriale pour l'avenir et l'emploi des jeunes du Cambrésis fin 2012.

Par la volonté de la Région Hauts de France, principal financeur, cette dernière a évolué récemment pour devenir la plateforme Proch'emploi du Cambrésis.

La CCPS participe financièrement à Cambrésis Emploi.

L'association Cambrésis Emploi et la CCPS ont décidé de mettre en place une convention d'objectifs sur une période de quatre ans afin de permettre une meilleure visibilité des actions à mettre en œuvre en lien, notamment, avec les grands projets à venir du territoire.

Le communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Question 23 - DELIBERATION 2017.36

DEFINITION DES OBJECTIFS ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE POUR LE PROJET DE ZONE D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES (ZAE) DE LA CCPS SUR LA COMMUNE DE SAINT PYTHON (59730)

Monsieur le Président, en charge du développement économique annonce qu'une concertation préalable pour le projet de ZAE sur la commune de Saint-Python.

Il expose :

La CCPS (14 736 habitants – 15 communes) dispose de deux zones d'activités économiques :

- l'une d'environ 10 hectares, située sur la commune de Solesmes dénommée la ZAE du Pigeon Blanc, arrivant aujourd'hui à saturation ;
- l'autre dénommée ZAE du Bois d'En Haut, d'environ 5 hectares et située sur la commune de Saint Python.

Pour répondre aux futurs besoins et demandes d'implantation d'entreprises, la CCPS envisage la création d'une nouvelle zone d'activité contiguë à cette dernière. Cette future zone d'activité économique, d'une surface d'environ 10 hectares est classée en zone urbanisable et prévue au Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) et au Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Ce secteur, destiné à accueillir la zone d'activité économique, s'inscrit dans un domaine agricole. L'enjeu est de compléter et diversifier l'offre encore disponible pour l'accueil des entreprises à moyen terme. Une réflexion sera également menée sur la pertinence du périmètre de la zone en ce qui concerne l'opportunité d'intégrer et de réhabiliter la zone existante de 5 hectares dans le périmètre d'ensemble du projet.

La procédure envisagée pour la réalisation du projet est la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Afin de définir les conditions de réalisation du projet, la CCPS va confier après consultation, un marché public d'études urbaine, paysagère, d'infrastructures et techniques, ainsi qu'un marché d'étude environnementales. Ce programme d'études a pour objectif de permettre à la CCPS de mener les études et les procédures permettant la création d'une Zone d'Aménagement Concertée.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités préalablement définies.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de la Zone à Vocation économique ;
- d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :
 - mise à disposition d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles en mairie. Ce registre sera consultable aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de Saint Python et au siège de la Communauté de Communes
 - tenue d'une réunion publique à Saint Python permettant le débat entre la ville, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées.
- de charger Monsieur le Président de mener la concertation,
- de préciser que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Question 24 - DELIBERATION 2017.37

APPROBATION DES HORAIRES DES DECHETTERIES DE LA CCPS

M. Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des déchetteries informe l'Assemblée de la nécessité de délibérer sur les horaires des déchetteries.

Les horaires proposés en dehors des jours fériés et des périodes programmées et annoncées par voie de presse:

▶ HAUTE SAISON (A PARTIR DU 1^{ER} LUNDI DU MOIS D'AVRIL)

	Déchèterie de Solesmes		Déchèterie de Bermerain	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h30-12h	13h30 – 18h	FERME	13h30 – 18h
Mardi	FERME		FERME	13h30 – 18h
Mercredi	8h30-12h	13h30 – 18h	8h30-12h	13h30 – 18h
Jeudi	8h30-12h	13h30 – 18h	FERME	FERME
Vendredi	8h30-12h	13h30 – 18h	FERME	13h30 – 18h
Samedi	8h30-12h	13h30 – 18h	8h30-12h	13h30 – 18h
Dimanche	9h-12h	FERME	FERME	

▶ BASSE SAISON (A PARTIR DU 1^{ER} LUNDI DU MOIS D'OCTOBRE)

	Déchèterie de Solesmes		Déchèterie de Bermerain	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
lundi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	14h – 17h
mardi	FERME		FERME	14h – 17h
mercredi	8h30-12h	14h – 17h	8h30-12h	14h – 17h
jeudi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	
vendredi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	14h – 17h
samedi	8h30-12h	13h30 – 17h	8h30-12h	13h30 – 17h
dimanche	FERME		FERME	

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les horaires proposés.

Question 25 - DELIBERATION 2017.38**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE**

M. Denis SEMAILLE en charge de la gestion du patrimoine communautaire explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du conservatoire, des demandes de subventions sont programmées.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Dépenses envisagées (Montant H.T.)		Recettes envisagées (Montants H.T.)	
Voiries réseaux divers	31.320 €	État DETR – 20,5%	210.610 €
Espaces verts	18.550 €	État DSIL – 20,5%	210.610 €
Gros œuvre	194.186 €	Région-ADEME (FRATRI) 10%	101.525 €
Charpente-couverture-bardage	138.450 €	Département du Nord (PTS) – 29%	300.000 €
Menuiseries	107.315 €	CCPS – 20%	205.686 €
Cloisons-Placards	62.291 €		
Peinture-Revêtement sol	49.200 €		
Chauffage	50.600 €		
Ventilation	52.668 €		
Plomberie	36.350 €		
Serrurerie	5.500 €		
Électricité	32.000 €		
Extension salle de danse	250.000 €		
TOTAL	1.028.430 €	TOTAL	1.028.430 €

L'Assemblée est sollicitée pour la demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président :

- à constituer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) ;
- à signer tout document y afférent.

Question 26 - DELIBERATION 2017.39**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Toujours dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du conservatoire, M. Denis SEMAILLE propose à l'Assemblée de se prononcer sur une seconde demande de subvention : la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président :

- à constituer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- à signer tout document y afférent.

Question 27 - DELIBERATION 2017.40**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AMPLICATION DE LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (FRATRI) AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'ISOLATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE AUX NORMES LABEL BATIMENT BASSE CONSOMMATION (BBC) RENOVATION**

Pour terminer, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du conservatoire, M. Denis SEMAILLE propose à l'Assemblée de se prononcer sur une troisième demande de subvention : le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).

Il explique que suite au diagnostic réalisé par Trans Énergie et financé par le Pays du Cambrésis, la CCPS souhaite engager des travaux d'isolation du bâtiment public conformément aux actions prescrites par ledit diagnostic dans son programme 03, à savoir :

- Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries 4/20/4 – Argon à isolation renforcées et à coupure des ponts thermiques pour un montant estimé de 52.354 € H.T. ;
- Isolation par l'extérieur du bâtiment pour un coût estimé 83.959 € H.T. ;
- Réfection de l'isolation de la toiture terrasse, des parois sur locaux non chauffés et des planchers hauts des caves et du vide sanitaire ainsi que le remplacement des tubes fluo-compacts 36W par des tubes LED 22W pour un montant estimatif de 66.738 € H.T.

Soit un coût total estimatif des travaux d'isolation de 203.051€ H.T.

Les actions prescrites par Trans Énergie ont pour but d'obtenir un bâtiment répondant aux conditions du label BBC rénovation. Label BBC rénovation exigé pour l'obtention de l'aide financière FRATRI, mise en place conjointement par l'ADEME et la Région des Hauts de France.

À ce titre, le plan de financement des travaux d'isolation du conservatoire communautaire est le suivant :

Dépenses envisagées (Montant H.T.)		Recettes envisagées (Montant H.T.)	
Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries 4/20/4 – Argon à isolation renforcées et à coupure des ponts thermiques	52.354 €	CCPS – 50%	101.525,50€
Isolation par l'extérieur du bâtiment	83.959 €	FRATRI – 50%	101.525,50€
Réfection de l'isolation de la toiture terrasse, des parois sur locaux non chauffés et des planchers hauts des caves et du vide sanitaire ainsi que le remplacement des tubes fluo-compacts 36W par des tubes LED 22W	66.738 €		
TOTAL	203.051€	TOTAL	203.051 €

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président :

- à constituer un dossier de demande d'aide financière du Fonds Régional d'Application de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) ;
- à signer tout document y afférent.

Question 28 - DELIBERATION 2017.41

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS EN LIEN AVEC L'INCLUSION NUMERIQUE PROPOSE PAR LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE (MSA) DU NORD- PAS-DE-CALAIS

Mme Laurence PRALAT en charge des Services à la personne informe l'Assemblée de la candidature de la CCPS à l'appel à projets en lien avec l'inclusion numérique proposé par la mutuelle Sociale Agricole (MSA) du Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit de développer l'offre numérique en faveur de ses adhérents (dématérialisation des démarches administratives, bornes internet en libre-service, etc.). L'objectif est de rendre accessible le numérique sur les territoires ruraux.

Mme PRALAT expose les objectifs de l'appel à candidatures, les projets et publics concernés.

Elle précise que les actions proposées par la maison intercommunale des services à la population sont éligibles à l'appel à projets en lien avec l'inclusion numérique.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande de candidature d'appel à projets auprès de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) du Nord- Pas-de-Calais et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 29 - DELIBERATION 2017.42

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DU NORD PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPS

Dans le cadre de la mise en œuvre du déploiement de la fibre sur le territoire du Pays Solesmois, Monsieur le Président informe l'Assemblée de la signature de la convention relative au déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP).

Cette convention a pour but de fixer les conditions de calcul et de versement de la participation publique de l'EPCI à la Fibre Numérique 59 62 et de fixer les engagements réciproques de chaque partie à travers une convention.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention relative au déploiement du Réseau d'Initiative Publique à Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et tout document s'y référant.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'enquête du PLUi/RLPi
- Garantie décennale de la déchetterie située à Solesmes
- Travaux du bâtiment relais